

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

## 1. Rapport du vérificateur externe

L'audit des états financiers consolidés de la municipalité de Parisville pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2024 a été réalisé par la firme Groupe RDL Thetford/Plessis Inc. Ce rapport soulève l'opinion suivante des vérificateurs : à notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Paroisse de Parisville au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## 2. États financiers au 31 décembre 2024

Le rapport financier de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 présente un surplus de fonctionnements de 35 688\$.

Paroisse de Parisville | 38055 |

### SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

		2024		2023
		Budget	Réalisations	Réalisations
<b>Revenus</b>				
Fonctionnement	1	1 157 876	1 219 254	1 293 488
Investissement	2	656 488	515 896	657 678
	3	1 814 364	1 735 150	1 951 166
<b>Charges</b>	4	1 147 695	1 197 339	1 269 918
<b>Excédent (déficit) lié aux activités</b>	5	666 669	537 811	681 248
Moins : revenus d'investissement	6 (	656 488)(	515 896)(	657 678)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	7	10 181	21 915	23 570
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>				
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8		153 034	140 594
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9			
Remboursement de la dette à long terme	10 (	)	)	)
Affectations				
Activités d'investissement	11 (	10 181)(	156 739)(	25 106)
Excédent (déficit) accumulé	12		(2 000)	(2 000)
Autres éléments de conciliation	13		19 478	36 109
	14	(10 181)	13 773	149 597
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	15		35 688	173 167

Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

## 3. Rémunération des élus

Pour satisfaire aux exigences de la Loi sur le traitement des élus municipaux, nous vous soumettons les renseignements suivants concernant la rémunération des membres du conseil pour l'année en cours:

Le traitement annuel du maire est de 9958 \$, soit 6637 \$ à titre de rémunération de base et 3321 \$ à titre d'allocation de dépenses.

Le traitement annuel d'un conseiller est de 3330 \$, soit 2220 \$ à titre de rémunération de base et 1110 \$ à titre d'allocation de dépenses.



Monsieur René Guimond, maire